



Charte « genre » à Entraide et Fraternité

E&F intègre la dimension de l'égalité des femmes et des hommes dans sa finalité de justice sociale et de solidarité internationale. Si cette dimension se concrétise déjà depuis un certain temps dans les stratégies et actions menées dans le cadre des trois missions prioritaires, elle n'est pas encore systématisée au sein d'une charte spécifique. Le but de ce document est de combler cette lacune et présenter la manière dont l'ONG envisage sa politique en la matière. Il comporte deux parties : celle donnant à voir la position d'E&F en matière d'égalité femmes/hommes et celle présentant la manière dont E&F opérationnalise sa position via des stratégies et des actions tant au Nord qu'au Sud.

I. Position d'E&F en matière d'égalité femmes/hommes

Fidèle à **son approche par les droits humains**, E&F mène des actions et des réflexions en matière d'égalité entre hommes et femmes tant au Nord qu'au Sud en s'appuyant sur l'interdiction légale des discriminations comme droit fondamental, conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDAW en anglais - adoptée en 1979 à l'ONU¹. Elle porte sur trois aspects majeurs : les droits civils et sociaux et le statut juridique des femmes, les incidences des facteurs culturels sur les relations entre les deux sexes, la procréation. Malgré sa ratification quasi universelle, cette convention présente des limites qui sont présentées dans une des analyses d'E&F².

En tant qu'ONG catholique, Entraide et Fraternité se réfère aussi à la **doctrine sociale de l'Église**³ qui se fonde sur le respect de la dignité de la personne humaine et du bien commun. Sa mise en application exige que les hommes et femmes aient la possibilité d'exercer pleinement tous leurs droits humains. Tant la justice que la réduction de la pauvreté, la dignité et le bien-être humain sont des défis qui intègrent la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes. Ceci entraîne la remise en question de modèles établis et une transformation à moyen terme dans tous les champs de la société tant culturels que politiques et socioéconomiques. Dans le contexte actuel, le pape François a bien affirmé que « *les revendications des droits légitimes des femmes, à partir de la ferme conviction que les hommes*

¹ Cette convention définit la discrimination comme « *toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits humains dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.* »

² Carracillo C., « *Femmes – genre – développement : acquis et enjeux* », Février 2013. Voir site E&F.

³ Voir à ce sujet le document de la CIDSE, « *Egalité des sexes : Contours et définition du concept selon le point de vue de la CIDSE* », Document de travail, Bruxelles, Décembre 2014. La CIDSE est un réseau international de plaidoyer dont E&F est membre actif.

et les femmes ont la même dignité, posent à l'Eglise des questions profondes qui la défient et que l'on ne peut éluder superficiellement »⁴.

Si E&F emploie aussi **le concept de « genre »** dans la définition communément admise dans la littérature et sphères internationales concernées par le champ « genre et développement », c'est parce que les expériences du terrain - au Nord et au Sud - donnent à voir ce que le terme signifie : des rôles spécifiques sont bien attribués aux femmes et aux hommes et des relations de pouvoir existent entre eux. E&F a été amenée à vérifier la construction sociale et culturelle des stéréotypes et des rôles féminins et masculins selon les époques et les lieux. Historiquement, en créant des conditions différentes entre les sexes, les sociétés tant au Nord qu'au Sud ont produit un contexte socioéconomique et culturel basé sur un traitement différencié entre les femmes et les hommes, sur des rapports de pouvoir et de domination qui n'ont plus eu vraiment à voir, dans les faits, avec la différenciation des rôles biologiques.

Et ceci joue généralement en défaveur des femmes qui, dans le monde entier, restent discriminées par rapport aux hommes.

Pour E&F, la **transversalité** de la prise en compte des rapports de genre est indispensable. Le fait d'être une femme ou un homme est une variable démographique transversale à d'autres paramètres : ethniques, sociaux, raciaux, professionnels, géographiques. Les êtres humains «femmes » par exemple appartiennent à chaque fois à une catégorie significative - femme et paysanne, femme et ouvrière, femme et immigrée, femme et jeune, etc.- Ainsi, E&F comprend l'approche en matière de « genre » comme un fil conducteur qui traverse tous les champs de la société et toutes les catégories de publics.

E&F considère que la prise en compte des **rapports de genre** doit être intégrée dans une perspective de **changement global**. Il s'agit de réduire les inégalités des sexes, d'une part en soutenant les femmes plus défavorisées et, d'autre part, en promouvant le changement du modèle de développement dominant. Inversement, les alternatives au modèle de développement dominant doivent prendre en compte les rapports entre les hommes et les femmes et soutenir les femmes plus défavorisées⁵. Tous les acteurs qui défendent l'égalité des sexes ne soutiennent pas nécessairement les femmes défavorisées et ne remettent pas forcément en question le modèle du développement socioéconomique actuel non plus. Certains le considèrent même comme irréversible. Pour eux, si action en faveur des femmes il y a, l'accent est mis sur le retard accumulé par les femmes dans les processus de modernisation et de libéralisation contemporains⁶. Par contre, E&F entend interroger les fondements du modèle économique dominant. Plutôt que de viser une démarche consistant uniquement à prouver que les femmes peuvent être des actrices du développement actuel comme mères, travailleuses et paysannes, il s'agit aussi de promouvoir leur capacité sociale et leur plus grande liberté dans le cadre d'une réelle alternative socio-économique.

E&F défend également une **approche culturelle des rapports de genre**. La globalisation économique et la modernisation occidentale ne sont pas les causes exclusives de l'oppression et de l'aggravation des conditions des femmes dans le monde. Au nom du respect des valeurs

⁴ Document de la CIDSE, Op Cit..

⁵ Par exemple, les intérêts des paysannes ne pourront être correctement défendus que si cette double finalité est poursuivie, y compris dans les stratégies de souveraineté alimentaire qui doivent intégrer pleinement la dimension des rapports de pouvoir hommes/femmes.

⁶ Par exemple, l'éducation et la participation accrue des femmes sont des objectifs nécessaires pour déployer le capital social vers le progrès. Les femmes sont considérées comme un groupe ciblé à qui on donne « la chance » de s'intégrer au système et d'y contribuer.

« traditionnelles », des pratiques défavorisant les femmes se produisent régulièrement comme le soulignent les mouvements de femmes partenaires d'E&F. Certaines pratiques coutumières et institutionnelles ont exercé - et continuent à exercer - une autorité quant à l'accès des femmes aux ressources et à leur contrôle⁷ ainsi que sur la participation dans les lieux de décision. Il n'est plus à prouver aujourd'hui que, bien avant l'avènement de l'économie capitaliste et dans la plupart des sociétés du monde, les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes étaient inégaux en défaveur des femmes.

Aux yeux d'E&F, en matière de prise en compte des rapports de genre, ce **double enjeu à la fois socioéconomique et culturel** mérite d'être souligné, car dans les contextes actuels, un double phénomène est observé. D'abord, face à l'homogénéisation culturelle entraînée par le modèle de modernisation laïque dominant, un repli et/ou une résistance identitaire justifie(nt) la recrudescence de pratiques coutumières et religieuses traditionnelles qui peut freiner l'autonomie des femmes. Ensuite, dans le cadre de l'avènement d'un développement incluant la dimension du genre selon la logique du modèle économique dominant, bon nombre d'actions en direction des femmes ne satisfont pas nécessairement aux conditions visant un véritable changement structurel sociétal. La possible instrumentalisation des femmes en vue du « Marché » en est un exemple.

Voilà pourquoi lutter à la fois contre les inégalités sociales et contre les inégalités de sexe, interroger les fondements culturels du système économique dominant et combattre les entraves aux droits humains sont **trois défis qui se posent de façon simultanée** et qui sont partagés par les partenaires d'E&F tant du Sud que du Nord.

Dans un tel contexte, vérifiant sur le terrain tant au Nord qu'au Sud que les termes de la convention CEDAW comme ceux de la doctrine sociale de l'église sont loin d'être respectés, E&F voit sa volonté renforcée de prendre en compte les rapports de genre dans ses stratégies et actions tant de façon transversale que de façon spécifique.

Pour répondre aux défis majeurs qui se posent dans nos sociétés contemporaines dont ceux de l'atrophie du sens et de l'avènement toujours plus imposant de l'injustice devenue banale ou mise en spectacle, de la violence et de la bêtise, il y a lieu de s'appuyer sur la richesse des cultures et sagesse du monde parmi lesquelles se trouvent celles des femmes qui restent insuffisamment prises en compte.

II. Stratégies et actions d'E&F en matière d'égalité femmes/hommes

A E&F, la prise en compte de la dimension du genre s'opère par le biais d'une stratégie politique à la fois transversale à toute l'ONG et spécifique dans certains cas. Des analyses et des outils spécifiques sont créés et/ou utilisés de façon récurrente.

II.1. Les actions en partenariat avec le Sud

Dans ses programmes au Sud, E&F tient compte de la prise en compte du genre de diverses manières.

E&F appuie des associations de femmes dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de celles-ci par des programmes de type économique et par le renforcement des actions collectives productives ou de commercialisation qu'elles tentent d'ébaucher.

⁷ La terre, le crédit, les intrants agricoles, les services d'éducation pour ne donner que quelques exemples

E&F soutient également des programmes dont l'objectif est la participation des femmes au niveau politique et associatif local. Les actions visent à encourager le leadership des femmes afin qu'elles occupent des postes clés tant dans les organisations (animatrice, formatrice/vulgarisatrice, mais aussi représentante légale) que dans les instances politiques communales ou autres. Pour ce faire, E&F renforce les capacités des organisations à diagnostiquer les freins qui empêchent la participation des paysannes en ces lieux et à prendre des mesures pour réduire ces obstacles. Des projets de vulgarisation, de formation, d'information sont soutenus comme le sont aussi les ateliers d'animation qui donnent la parole aux femmes et facilitent leur expression.

E&F appuie aussi des réseaux nationaux d'associations de femmes qui font du plaidoyer et mènent des campagnes de sensibilisation.

E&F organise et soutient régulièrement des formations en genre pour les membres des associations partenaires au Sud et les encourage à échanger à propos de cette problématique si elle n'est pas suffisamment prise en compte.

Dans le cadre des études du contexte national du/des partenaire/s, E&F tient compte des indicateurs sexo-spécifiques et prend en compte l'indice du développement et des inégalités entre les sexes.

II.2. Les actions de sensibilisation et d'éducation en Belgique

Les actions de sensibilisation et d'éducation au développement basent notamment leur contenu sur des analyses et études produites à E&F (voir point II.3) qui portent soit spécifiquement sur la problématique du genre soit intègrent une dimension du genre dans la problématique envisagée.

Durant les campagnes en Communauté Française de Belgique, les animations régionales prennent en compte à chaque fois la dimension du genre quelle que soit la thématique principale de la campagne. Des facilités sont prévues pour favoriser la participation des femmes (horaire, lieu, etc.) Il existe aussi une représentation égale entre hommes et femmes dans les partenaires du Sud invités durant les campagnes. Ceux/celles-ci sont en principe en mesure d'intégrer la problématique du genre dans leurs témoignages. Des campagnes spécifiques en Communauté française sur le genre sont aussi mises en place –comme celles de 2000, 2001 et 2010.

Hors des campagnes, des animations régionales spécifiques en genre peuvent aussi avoir lieu. Les coordinations régionales peuvent aussi collaborer à des animations spécifiques en genre organisées par d'autres associations locales. Par ailleurs, chaque bureau régional a intégré dans son réseau local des associations de femmes ou travaillant sur la problématique du genre.

Le contenu des formations destinées aux coordonnateurs/trices et volontaires intègre une dimension en genre. Des formations spécifiques en matière de genre sont prévues pour des remises à niveau régulières (grille des rôles, accès et contrôle des ressources et bénéfices, empowerment, ...)

Lors de séminaires et colloques organisés de manière transversale à toute l'organisation, E&F veille à ce que le contenu du programme intègre une dimension en genre et la composition de la liste des intervenants tient compte de la parité homme/femme (50/50).

II.3. Les actions de plaidoyer en Belgique et en Europe

En matière de plaidoyer mené à l'initiative d'E&F, les documents politiques sont relus de manière à ce que les recommandations n'oublient pas notamment la prise en compte des femmes. Lors de l'organisation de tables rondes politiques, le contenu du programme intègre une dimension en genre et la composition de la liste des intervenants tient compte de la parité homme/femme. E&F produit aussi des documents politiques spécifiques sur la problématique du genre et organise des tables rondes politiques en cette matière.

Pour ce qui concerne le plaidoyer mené avec des réseaux nationaux, européens et internationaux, E&F veille à ce que les documents produits intègrent la dimension du genre et que la liste des intervenants lors d'événements politiques tienne compte de la parité homme/femme. Par ailleurs, E&F participe aussi à un réseau fédéral « genre et développement » dans lequel elle joue un rôle actif et avec lequel elle mène des actions de plaidoyer.

Pour ce qui concerne la production d'analyses et d'études, des documents spécifiques sont produits régulièrement en la matière. Par ailleurs, un effort est fourni pour intégrer des données en genre dans les études et analyses.

Il reste à souligner qu'en matière de production ou de relecture de documents politiques, il faut tenir compte du côté « gender blind » de la plupart des analyses et recommandations politiques. Celles-ci proposent la plupart du temps des conclusions « neutres » sensées être valables pour tous, hommes et femmes, quels que soient les publics envisagés : les pauvres, les agriculteurs, les exclus, les jeunes, les ruraux, les analphabètes, les immigrés, les victimes de catastrophes, etc. Une réelle transversalité dans l'analyse suppose que, quelle que soit la thématique envisagée -environnement, agriculture, santé, participation citoyenne, etc.-, soient prises en compte les relations entre les hommes et les femmes, soient discernés les facteurs spécifiques agissant sur les hommes et sur les femmes. Aujourd'hui, malgré les efforts déployés par les pertinentes études et actions en genre, les grands enjeux restent relativement cloisonnés : l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part et les autres enjeux politiques, commerciaux et culturels (développement durable, sécurité alimentaire, transformation des institutions internationales, réchauffement climatique, d'autre part.

II.4. Les actions en communication

E&F relaye systématiquement - dans ses canaux respectifs - les informations en matière de genre qu'elle obtient étant donné les relations qu'elle entretient avec les réseaux et partenariats Nord spécialisés en la matière : formations, événements, marche mondiale, pétitions, etc.

Une action récurrente de communication est prévue lors de la journée mondiale des femmes en mars.

Les images (y compris formes et couleurs) et les slogans employés non seulement évitent le renforcement des stéréotypes masculins/féminins, mais contribuent à les déconstruire et ce, quel que soit le média employé : site, document papier, affiche, transmission orale, radiophonique ou télévisée.

De la même manière, non seulement les textes évitent les expressions sexistes, mais toutes les occasions sont prises pour critiquer celles-ci.

II.5. Au sein de l'organisation-même

Les documents de référence de l'ONG (cadre stratégique, statuts, etc.) ont intégré la prise en compte de la dimension du genre. Dans les instances de décision de l'ONG (AG, CA, EQDI), la représentation des membres tient compte de la parité entre hommes et femmes.

Dans la politique des ressources humaines, outre l'égalité des salaires et de traitement, y compris dans les recrutements, la conciliation entre vie professionnelle et familiale est facilitée : possibilités de télétravail, flexibilité des horaires, dispositions pour le crédit temps, etc.

Annexe :

Plan d'action 2015-2019 d'E&F en matière d'égalité femmes/hommes